



# CHARTRE ASSOCIATIVE

COMMUNE DE DOUVRES LA DÉLIVRANDE

## Préambule

---

La vie associative dans toute sa diversité est fortement développée dans notre commune. Les associations sont un acteur fondamental de la vie locale. Depuis longtemps les partenariats engagés entre municipalité et associations ont développé le "bien-vivre" à Douvres la Délivrande.

Cette présente charte fixe les valeurs et engagements mutuels et régit les relations entre la commune et les associations.

La signature de cette charte n'exclut pas la signature de conventions particulières avec certaines associations.

## Valeurs partagées

---

- **Confiance et partenariat**

Les signataires décident de développer et d'organiser leurs complémentarités à travers des partenariats fondés sur une définition des engagements pris et des financements publics accordés.

Le partenariat se construit par l'écoute, le dialogue, le respect des engagements et l'assurance du respect du rôle de chacun.

La commune et les associations en accord avec cette charte reconnaissent une égalité de droits entre toutes les associations, quelle que soit leur taille, et s'engagent à assurer cette égalité.

- **Communication**

La commune comme les associations signataires de cette charte s'engagent à mieux communiquer pour être plus efficaces.

- **Formalisation et transparence**

La commune et les associations privilégient les relations fondées sur des projets formalisés, des conventions d'objectifs et des fonctionnements clairs.

Elles assurent la transparence des engagements pris et l'évaluation des actions menées.

- **Démocratie et laïcité**

Les signataires s'engagent conjointement :

- à faire respecter le principe de non-discrimination des personnes dans l'engagement associatif,
- à ouvrir l'accès à la citoyenneté au plus grand nombre,
- à améliorer l'équilibre entre les femmes et les hommes dans l'exercice des responsabilités,
- à respecter les valeurs républicaines dont la laïcité.

# Engagements de la ville

---

La ville de Douvres la Délivrante s'engage à :

- ① Contribuer au financement des associations selon les critères annuels d'attribution de subvention.
- ② Mettre à disposition des services **gratuits** :
  - ✓ L'expertise et les services de l'association S3A (association d'aide aux associations) grâce à l'adhésion de la commune.
  - ✓ Des formations et des ateliers.
  - ✓ Une Maison des Associations, structure municipale vouée à soutenir le tissu associatif douvrais, et qui permet entre-autre de :
    - pouvoir domicilier son association à la MdA,
    - disposer d'une boîte aux lettres,
    - disposer de documentation et de livres au centre de ressources,
    - avoir accès à un bureau partagé (sur réservation) et disposer d'un casier,
    - avoir accès à une salle de réunion (sur réservation),
    - avoir accès au matériel informatique et de reprographie,
    - avoir la possibilité d'emprunter un écran et un vidéoprojecteur pour ses réunions,
    - disposer d'un espace de stockage d'archives,
    - pouvoir afficher ses informations,
    - profiter d'une aide à la gestion, au développement associatif en la présence d'une animatrice-coordinatrice,
    - profiter d'un espace de partage et de rencontre.
  - ✓ Un soutien des Services Techniques de la ville pour le prêt de matériels, et le transport pour les grosses quantités.
  - ✓ Des prêt de salles à l'année et/ou ponctuellement.
  - ✓ Des services de communication :
    - publication d'informations dans le Douvres Info,
    - publication d'informations sur le panneau lumineux de la ville,
    - des espaces d'affichages,
    - publication d'informations sur le site internet et la page Facebook de la ville,
    - un site internet dédié à la vie associative et aux associations douvraises.
- ③ Favoriser et développer les manifestations inter-associatives.
- ④ Relever et prendre en compte les observations des associations dans une démarche d'amélioration permanente.
- ④ Développer la mutualisation entre associations, avec entre-autre un projet de développement d'une base de données de partage de matériels.
- ④ Expliquer sa politique.
- ④ À soutenir :
  - les projets citoyens et les mises en œuvre de démocratie participative,
  - l'initiative collective et les regroupements inter-associatifs,
  - le développement du bénévolat.

## Engagements des associations

---

Les associations signataires s'engagent à :

- ① Respecter les procédures administratives inhérentes à la vie associative.
- ② Respecter les délais et conditions de réservation et restitution des salles, matériels et véhicules prêtés par la mairie.
- ③ Rédiger et conduire des projets associatifs à partir de l'expression des besoins des adhérents ou des attentes des populations.
- ④ Mettre en œuvres des fonctionnements éthiques de financement de leurs activités, notamment en diversifiant les sources d'aides et en rendant compte de l'utilisation des financements de la collectivité.
- ⑤ Adhérer à la démarche de mutualisation initiée par la commune.
- ⑥ Prendre sa place dans le débat citoyen local :
  - en se positionnant comme force de proposition, animée par la volonté de faire progresser l'intérêt général,
  - en accompagnant les projets municipaux correspondant à leurs orientations,
  - en proposant des actions nouvelles.
- ⑦ Faire mention sur tous ses documents informatifs ou promotionnels du soutien apporté par la collectivité.

## Portée, évaluation et révision

---

Cette charte concerne la commune de Douvres la Délivrande et le tissu associatif douvrais.

Les signataires, conscients qu'une telle charte exige l'adhésion pleine et entière de tous, s'engagent à tout mettre en œuvre pour la faire vivre et la pérenniser.

La charte sera évaluée tous les trois ans. Les modalités d'évaluation en seront définies dans le cadre d'une approche participative, entre la mairie et les associations signataires. Cette évaluation permettra d'analyser et, le cas échéant, de porter remède aux difficultés constatées dans les relations entre la Ville et les associations.

La charte pourra être révisée à la demande de la mairie ou à la majorité des associations signataires.

Fait en deux exemplaires le ...../...../.....

Les signataires :

M./Mme .....

Le Maire,

représentant l'association .....

en sa qualité de .....